

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

iShares MSCI Japan SRI EUR Hedged UCITS ETF (Acc)

Un Compartiment de iShares IV plc

Exchange Traded Fund (ETF)

ISIN: IE00BYVJRO85

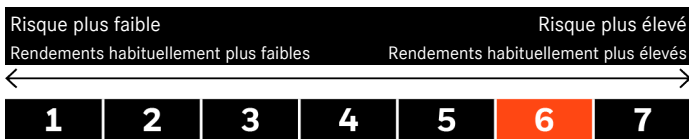
Gestionnaire: BlackRock Asset Management Ireland Limited

Objectifs et politique d'investissement

- ▶ Le Fonds vise un rendement sur votre investissement, en combinant une croissance du capital et un revenu des actifs du Fonds, qui soit similaire au rendement du MSCI Japan SRI 100 % Hedged to EUR Index, l'indice de référence du Fonds (Indice).
- ▶ Le Fonds vise à investir autant que possible dans les titres de participation (par exemple des actions) qui composent son Indice de référence et dans des contrats de change qui suivent la méthodologie de couverture de l'Indice, avec des marchés à terme glissants à un mois réinitialisés en fin de mois. Aucun ajustement n'est apporté à la couverture au cours du mois pour tenir compte des modifications de l'Indice.
- ▶ L'Indice mesure la performance de titres de participation émis par des entreprises japonaises bénéficiant d'une notation en matière de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) supérieure à celle des autres entreprises de leur secteur au sein du MSCI Japan Index, sur la base d'une série de critères d'exclusion et de critères fondés sur des notations. L'Indice recourt également aux contrats à terme de gré à gré sur devises à un mois pour couvrir chaque devise différente de l'euro (EUR) par rapport à l'EUR. La couverture vise à réduire l'effet des fluctuations des taux de change entre les devises des titres de participation qui constituent l'Indice et l'EUR.
- ▶ Les sociétés peuvent être exclues de l'Indice si elles sont impliquées dans des activités liées aux armes militaires, aux armes à feu civiles, à l'énergie nucléaire, à l'alcool, aux jeux d'argent, aux divertissements pour adultes, aux organismes génétiquement modifiés, au charbon thermique ou au tabac, comme détaillé dans la section « Indice de référence » du Prospectus.
- ▶ Les sociétés restantes sont notées par le fournisseur d'indices sur la base de leur capacité à gérer leurs risques et opportunités ESG et se voient accorder une notation ESG MSCI. Les sociétés impliquées dans de très graves controverses sont également exclues sur la base d'un score de controverse ESG MSCI.
- ▶ Le Fonds peut obtenir une exposition limitée à des titres considérés comme ne satisfaisant pas à ces critères ESG.
- ▶ Le Fonds adoptera une approche d'investissement durable best-in-class, ce qui signifie que le Fonds investira dans les meilleurs émetteurs d'un point de vue ESG/ socialement responsable (ISR) (sur la base des critères ESG ou ISR de l'Indice) au sein de chaque secteur d'activité pertinent couvert par l'Indice.
- ▶ Le MSCI Japan SRI Index vise une couverture cumulative de 25 % de la capitalisation boursière ajustée au flottant de chaque secteur de la Norme mondiale de classification des secteurs (GICS) repris dans le MSCI Japan Index, pour autant que les secteurs concernés comptent un nombre suffisant de sociétés admissibles. Le flottant ajusté signifie que seules les actions disponibles pour les investisseurs internationaux, plutôt que l'ensemble des parts émises par la société, sont utilisées pour calculer l'Indice. La capitalisation de marché ajustée au flottant est le cours de la part de la société multiplié par le nombre de parts disponibles pour les investisseurs internationaux. Le Fonds entend reproduire l'Indice en détenant les actions qui constituent l'Indice dans des proportions similaires à celles que l'Indice détient, ainsi que des contrats à terme de gré à gré sur devises qui, dans la mesure du possible, reproduisent la méthodologie de couverture de l'Indice. Le gestionnaire d'investissement peut utiliser des instruments financiers dérivés (IFD) pour atteindre l'objectif d'investissement du Fonds.
- ▶ Recommandation : ce Fonds convient à un investissement à moyen ou long terme, mais il peut également se prêter à une exposition de courte durée à l'Indice.
- ▶ Vos actions seront des actions de capitalisation (c'est-à-dire que les revenus seront inclus dans leur valeur).
- ▶ La devise de référence du Fonds est l'euro.
- ▶ Les parts sont cotées sur au moins une place boursière et peuvent être négociées dans des devises autres que leur devise de référence. Cette différence de devise peut avoir une incidence sur la performance de vos parts. En temps normal, seuls les participants autorisés (p. ex. des institutions financières sélectionnées) peuvent négocier des parts de fonds (ou des intérêts dans des parts de fonds) directement auprès du Fonds. Les autres investisseurs peuvent négocier des parts de fonds (ou des intérêts dans des parts de fonds) quotidiennement par l'intermédiaire d'un courtier sur la ou les places boursières sur lesquelles les parts de fonds sont négociées.

Pour de plus amples informations relatives au Fonds, aux classes d'actions/de parts, aux risques et aux frais, veuillez consulter le prospectus du Fonds, disponible sur les pages produits du site www.blackrock.com.

Profil de Risque et de Rendement



- ▶ Cet indicateur est basé sur des données historiques et pourrait ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.
- ▶ La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et peut changer avec le temps.
- ▶ La catégorie de risque la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- ▶ Le Fonds appartient à la catégorie 6 en raison de la nature de ses investissements, qui comprennent les risques présentés ci-dessous. Ces facteurs peuvent avoir une incidence sur la valeur des investissements du Fonds ou exposer le Fonds à des pertes.

– L'indice de référence exclut uniquement les entreprises qui pratiquent certaines activités incompatibles avec les critères ESG si ces activités dépassent les seuils fixés par le fournisseur de l'indice. Il est donc recommandé aux investisseurs d'évaluer personnellement le filtrage ESG de l'indice de référence du point de vue éthique avant d'investir dans le Fonds. Ce filtrage ESG peut avoir une incidence défavorable sur les investissements du Fonds par rapport à un fonds qui ne pratique pas de filtrage de ce type.

- Le risque d'investissement est concentré sur des secteurs, pays, devises ou sociétés spécifiques. Cela signifie que le Fonds est plus sensible aux événements locaux, que ces derniers relèvent de l'économie, du marché, de la politique, du développement durable ou du cadre réglementaire.
- La valeur des actions ou titres liés à des actions est sensible aux mouvements de marché boursier quotidiens ainsi qu'à l'actualité politique et économique, aux résultats des entreprises et aux événements significatifs d'entreprises.
- ▶ Les risques spécifiques que l'indicateur de risque ne prend pas adéquatement en considération comprennent :
 - Risque de contrepartie : l'insolvabilité de tout établissement fournissant des services tels que la garde d'actifs ou agissant en tant que contrepartie à des instruments dérivés ou à d'autres instruments peut exposer le Fonds à des pertes financières.
 - La couverture de change peut ne pas entièrement supprimer le risque de change au sein du Fonds et peut affecter la performance du Fonds.

Frais

Les frais sont utilisés pour payer les coûts d'exploitation du Fonds, y compris ses coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de vos investissements.

*Non applicable aux investisseurs du marché secondaire. Les investisseurs négociant des actions du Fonds en bourse paieront les spreads exigés par leurs courtiers. Des informations concernant ces frais sont disponibles auprès des bourses où les parts de fonds sont cotées et échangées, ou peuvent être fournies par les courtiers eux-mêmes.

*Les participants autorisés traitant directement avec le Fonds paieront les coûts des opérations correspondants, y compris ceux des rachats, tout impôt sur les gains en capital (IGC) et toutes les autres taxes sur les titres sous-jacents.

Le montant des frais annualisés est basé sur les frais fixes annualisés facturés au Fonds, comme indiqué dans le prospectus du Fonds. Ce chiffre ne comprend pas les frais liés aux opérations de portefeuille, à l'exception des frais payés au dépositaire et de tous frais d'entrée/de sortie payés à un organisme de placement collectif sous-jacent (le cas échéant).

** Dans la mesure où le Fonds prête des titres pour réduire les coûts, le Fonds percevra 62,5 % du revenu associé produit et les 37,5 % restants seront perçus par BlackRock en sa qualité d'agent de prêt de titres. Etant donné que le partage du revenu de prêts de titres n'augmente pas les coûts d'exploitation du Fonds, celui-ci n'est pas inclus dans les frais courants.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement.	
Frais d'entrée	Non*
Frais de sortie	Non*

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu ne vous soit distribué.

Frais prélevés sur le Fonds sur une année	
Frais courants	0,25 %**
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Non

Performance Passée

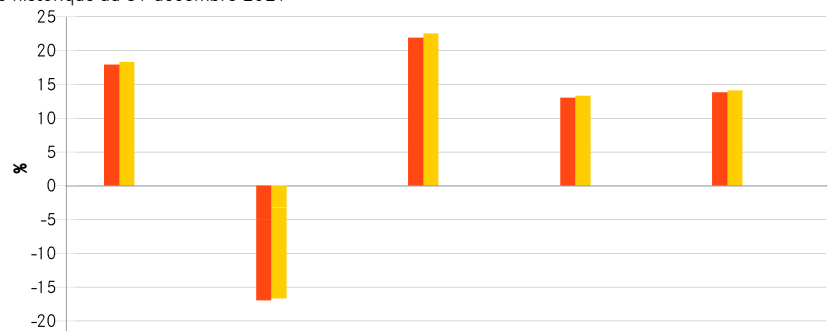
La performance passée n'est pas une indication de la performance future.

Le tableau illustre la performance annuelle du Fonds en EUR pour chaque année calendaire pour la période affichée dans le tableau. Elle est exprimée en pourcentage de la valeur d'inventaire nette du Fonds à chaque clôture d'exercice. Le Fonds a été lancé en 2016.

La performance indiquée est calculée après déduction des frais courants. Les frais d'entrée/de sortie ne sont pas inclus dans le calcul.

† Indice de référence : MSCI Japan SRI 100% Hedged to EUR Index (EUR)

Performance historique au 31 décembre 2021



	2017	2018	2019	2020	2021
Fonds	17,9	-17,0	21,9	13,0	13,8
Indice †	18,3	-16,7	22,5	13,3	14,1

Informations Pratiques

- ▶ Le dépositaire du Fonds est State Street Custodial Services (Ireland) Limited.
- ▶ Des informations complémentaires sur le Fonds sont disponibles dans les rapports annuels et semestriels les plus récents d'iShares IV plc. Ces documents sont disponibles gratuitement en anglais et certaines autres langues. Ils peuvent être obtenus, ainsi que d'autres informations, telles que les détails sur les principaux investissements sous-jacents du Fonds ou le prix des actions, sur le site Internet d'iShares, www.ishares.com, ou en appelant le +44 (0)845 357 7000 ou auprès de votre courtier ou de votre conseiller financier.
- ▶ Les investisseurs sont priés de noter que la législation fiscale applicable au Fonds peut avoir un impact sur la situation fiscale de leur investissement dans le Fonds.
- ▶ Le Fonds est un compartiment d'iShares IV plc, une SICAV à compartiments. Le présent document est spécifique au Fonds mentionné au début du présent document. Le prospectus et les rapports annuels et semestriels, par contre, sont préparés pour la SICAV.
- ▶ La responsabilité d'iShares IV plc ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.
- ▶ La valeur d'inventaire nette intrajournalière et indicative du Fonds est disponible sur <http://deutsche-boerse.com> et/ou <http://www.reuters.com>.
- ▶ En vertu du droit irlandais, les passifs des compartiments d'iShares IV plc sont séparés (c'est-à-dire que les actifs du Fonds ne seront pas utilisés pour acquitter les passifs d'autres compartiments d'iShares IV plc). En outre, les actifs du Fonds sont détenus séparément des actifs des autres compartiments.
- ▶ L'échange de parts de fonds entre le Fonds et d'autres compartiments d'iShares IV plc n'est pas disponible pour les investisseurs.
- ▶ La Politique de rémunération de la Société de gestion, qui décrit les modalités de définition et d'attribution des rémunérations et des avantages ainsi que les modalités de gouvernance connexes, sera disponible sur le site www.blackrock.com/Remunerationpolicy ou sur demande auprès du siège social de la Société de gestion.